

22^{ÈME} RAPIDE MAURICE BESNIER

LE DIMANCHE 22 JUIN 2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Organisation

L'Echiquier Nazairien organise le 22^{ème} Rapide Maurice Besnier, à Saint-Nazaire (44). Les rencontres ont lieu à La Soucoupe, 1 avenue Léo Lagrange, 446000 SAINT- NAZAIRE le dimanche 22 juin 2025.

La manifestation est composée de deux tournois. Pour les deux tournois, les joueurs doivent être licenciés A ou B pour la saison en cours à la Fédération Française des Échecs (FFE) ou avoir un code FIDE (différent du code FRA) d'une autre fédération reconnue par la Fédération Internationale Des Échecs (hors RUS et BLR) ;

- **Tournoi A** : ouvert à tous, homologué FFE et FIDE pour le ELO rapide FIDE de juillet 2025 ;
- **Tournoi B** : réservé aux jeunes de 14 ans ou moins (U8 à U14) et ayant moins de 1400 Elo Rapide, homologué FFE pour le ELO rapide FFE de juillet 2025.

Article 2 : Homologation et appariements

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E). Les tournois se jouent en 9 rondes. Les appariements se font au système Suisse intégral (Règles C.04), à l'aide du logiciel PAPI (version 3.3.8), homologué par la FFE et conçu par Erick Mouret.

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur, adoptées par le 93^{ème} congrès de la FIDE (Chennai, Inde) et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et pointé sur place avant 9h30.

Article 3 : Cadence

La cadence de jeu est de 12 minutes + 3 secondes par coup.

Le vainqueur apporte le résultat à la table d'arbitrage immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double forfait.

Article 4 : Inscriptions

TOURNOI A :

Les droits d'inscription sont de 12€ pour les adultes et de 6€ pour les jeunes de moins de 20 ans jusqu'au 21 juin 2025. Après cette date ils s'élèvent à 16€ pour les adultes et à 8€ pour les jeunes. Gratuit pour les GMI, GMF, MI, MIF, MF, MFF.

TOURNOI B :

Les droits d'inscription sont de 3€ jusqu'au 21 juin 2025. Après cette date ils s'élèvent à 4€.

Article 5 : Horaires

Accueil, pointage : Dimanche 22 juin de 8h00 à 9h30

Ronde 1 : à 10h00

Ronde 2 : à 10h45

Ronde 3 : à 11h30

Ronde 4 : à 12h15

Ronde 5 : à 13h45

Ronde 6 : à 14h30

Ronde 7 : à 15h15

Ronde 8 : à 16h00

Ronde 9 : à 16h45

Cérémonie de remise des prix vers 17h45

Article 6 : Classement et prix

Le classement est établi au nombre de points suivant le barème :

- Gain = 1 point ;
- Nul = ½ point ;
- Perte = 0 point.

En cas d'égalité, les départages suivants seront appliqués :

- 1- Buchholz Tronqué
- 2- Buchholz
- 3- Performance

Pour le calcul du Buchholz/Buchholz tronqué dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

Le montant des prix sera affiché après la 3^{ème} ronde. Son total atteindra au moins 80% des droits d'inscription du tournoi A.

Les prix offerts au titre du classement général et les prix spéciaux sont attribués à la place réelle. Ils ne sont pas cumulables.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce ipso facto à son prix.

Article 7 : Arbitrage & organisation

Responsable de l'organisation	Rénald NOBLET
Arbitre principale	Loriane LEBRET, AI/AFE2
Arbitres adjoints	Angel FOURER, arbitre stagiaire

Article 8 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le jury d'appel est composé au cours de la première ronde, sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est composée du responsable de l'organisation et de deux joueurs du tournoi A.

Article 9 : Règles spécifiques

Le Bye n'est pas autorisé pour l'intégralité du tournoi.

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser, jouer un coup (en cas de roque, de prise ou de promotion) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal (article 7.5.4 du Livre de l'Arbitre).

Pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera une minute supplémentaire à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Dans le tournoi B, deux coups illégaux seront tolérés.

L'article A.5 de l'annexe A Parties en cadence rapide s'applique pour l'intégralité de la compétition.

Article 10 : Conduite des joueurs

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE, sous peine de sanctions.

Le lieu de compétition comprend « la zone de jeu », les toilettes, la zone fumeur, la salle d'analyse et la zone buvette ainsi que tout autre endroit désigné par l'arbitre. La « zone de jeu » est définie comme l'endroit où se tiennent les parties de la compétition. Un joueur au trait ne peut pas quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Les joueurs en cours de partie ne peuvent avoir accès qu'à l'espace de jeu de leur tournoi, aux toilettes, à la buvette et à l'espace fumeur.

Le délai de forfait est de 10 minutes, sauf si l'arbitre en décide autrement.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés. Les forfaits non justifiés seront signalés à la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Les conversations et lectures suspectes sur des parties en cours sont interdites sur le lieu de compétition.

Les analyses et parties amicales sont interdites dans la « zone de jeu ». Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones et autres appareils électroniques de communication doivent être éteints et laissés dans un sac ou manteau. Un joueur possédant ce type d'appareil sur lui pendant sa partie sera sanctionné par la perte de la partie.

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter sur le lieu de compétition, hormis dans la zone fumeur à l'extérieur.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'inscription au Rapide Maurice Besnier implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principale
Loriane LEBRET

L'organisateur
Rénald NOBLET